

Conseil Municipal du 09 mai 2022

Ordre du jour

Rapporteur : 1^{re} Adjointe aux Finances, Valérie VICHERAT :

- 1- Comptes de gestion 2021**
- 2- Affectations définitives des résultats 2021**
- 3- Comptes administratifs 2021**
- 4- Clôture du budget camping**
- 5- Subventions diverses**
- 6- Garantie des emprunts Logem Loiret pour la réalisation du futur lotissement rue de Bois Curé – délibération de principe**

Rapporteur : 3^e Adjointe à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, Kiné NIANG :

- 7- Rétrocession de la voirie et des réseaux du futur lotissement route de Bois Curé avec Logem Loiret – délibération de principe**
- 8- SPANC RPQS 2021**

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET :

- 9- Création du Comité Social Territorial**
- 10- Autorisation de l'autorité territoriale à ester en justice pour les élections professionnelles**
- 11- Remboursement de frais des élus**
- 12- Vente de l'ancienne trésorerie**

Rapporteur : 2^{ème} adjoint au tourisme et au commerce :

- 13- Rapport annuel 2021 DSP Camping**
- 14- Renouvellement du principe de la DSP pour l'exploitation du camping**
- 15- Avenant DSP camping suite à l'acquisition des mobil-homes**
- 16- Fixation des tarifs de location des mobil-homes au camping**
- 17- Avenant de transfert du contrat DSP gîte**

18- Fixation des tarifs du service de restauration du gîte**CONSEIL MUNICIPAL****Du Lundi 09 mai 2022**

*Application de la loi du 6 février 1992***A 18 heures**

L'an deux mil vingt deux, le neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf avril, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURDIAU Linette ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand ; Monsieur LE DEM Philippe ; Monsieur DE COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Procuration a été donnée à :

Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne pouvoir à Monsieur DEPARETERE Marcel.
Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne pouvoir à Monsieur GIRAULT Dominique.
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Madame BOURDIAU Linette.
Monsieur LE DEM Philippe donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne.
Monsieur DE COURCEL Dominique donne procuration à Madame LECLERC Sylvie.
Monsieur GARDINIER Frédéric donne pouvoir à Madame ACIMOVIC Cennet.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame GABRIEL Mélanie est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 mars 2022

Adoption à la majorité.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire donnera lecture des actes effectués dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2022-14 DD 2022-TX-0008 travaux de réaménagement du parking devant les courts de tennis rue des Prés Gris – Notification à DECHERF pour un montant de 33 261€HT.

Décision n° 2022-15 DD 2022-FCS-0003 Mission d'architecte pour opération façades – attribution à CHOLET ARCHITECTE pour un montant forfaitaire par dossier de 400 € HT.

Décision n° 2022-16 DD 2022-FCS-0004 Prestation feu d'artifice – notification à ARTIFI'CIEL SPL EVENT pour un montant de 9 166.67€ HT.

Décision n° 2022-17 Accord cadre à bons de commande 2022-0010 – fourniture et livraison de mobil-homes d'occasion au camping Le Martinet pour un montant maximum de 150 000€ HT – 180 000 € TTC durant un an.

Synthèse des délibérations inscrites à l'ordre du jour

1 – Comptes de gestion 2021

Rapporteur : 1^{ère} Adjointe aux finances, Madame Valérie VICHERAT

Les COMPTES DE GESTION de la Ville et des budgets annexes, dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier Municipal n'appellent aucune observation ni réserves de sa part.

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour et une voix contre (Mme Evelyne BOURGOIN)

DÉCLARE que le COMPTE DE GESTION de la Ville, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Et,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

DECLARE que les COMPTES DE GESTION des budgets EAU, CAMPING et LOTISSEMENT, dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

2 – Affectations définitives des résultats 2021

Rapporteur : 1^{ère} Adjointe aux finances, Madame Valérie VICHERAT

Il est proposé, d'une part, à l'assemblée d'approuver les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la ville conformément aux données du compte de gestion et du compte administratif et d'autre part, de confirmer la reprise anticipée du résultat affecté au BP 2021.

Il en est de même pour les budgets annexes eau, camping et lotissement

BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 28 voix pour et une voix contre (Mme Evelyne BOURGOIN)

ARRÊTE, définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 à affecter à la somme de 1 986 044.09 €,

CONFIRME, la reprise anticipée de la délibération n°2022-018 du 28 mars 2022

- de la somme de 1 986 044.09 €, qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution

reporté) en recette de fonctionnement du budget 2022,

- de la somme de 230 701.95 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2022,

Et,

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE, définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 à affecter à la somme de 490 272.77 €,

CONFIRME, la reprise anticipée de la délibération n°2022-019 du 28 mars 2022

- de la somme de 490 272.77 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2022,
- de la somme de 25 175.07 €, qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2022,

BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE, définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2021 à affecter à la somme de 18 448.30 €,

CONFIRME, la reprise anticipée de la délibération n°2022-020 du 28 mars 2022 :

- de la somme de 18 448.30 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2022,
- de la somme de 300 000.00 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2022,

3 – Comptes administratifs 2021

Rapporteur : 1^{ère} Adjointe aux finances, Madame Valérie VICHERAT

Les comptes administratifs étant en concordance avec les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal, il est proposé de voter les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 23 voix pour, 5 voix contre (Mme Evelyne BOURGOIN, M. Dominique DE COURCEL, Mme Cennet ACIMOVIC, M. Frédéric GARDINIER, Mme Sylvie LECLERC), Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

ADOPTE, les conclusions du rapport

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF du budget principal pour l'exercice 2021 rendu par Monsieur le Maire.

Et,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité , Monsieur le Maire ayant quitté la séance ,

ADOPTE les conclusions des rapports relatifs aux budgets annexes.

APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexe de l'eau, du camping et du lotissement pour l'exercice 2021 rendu par le Maire.

4 – Clôture du budget camping

Rapporteur : 1^{ère} Adjointe aux finances, Madame Valérie VICHERAT

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2022, a été approuvé à l'unanimité la clôture du budget camping, conformément aux préconisations du Trésorier.
Ainsi, il convient désormais de prendre acte des résultats définitifs du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE le budget camping au 31 décembre 2021.

5 – Subventions diverses

Rapporteur : 1^{ère} Adjointe aux finances, Madame Valérie VICHERAT

L'association « les chats du cœur châillonnais » demande une subvention de 500 € pour l'acquisition de cages et matériels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention.

6 – Garantie des emprunts Logemloiret pour la réalisation du futur lotissement Rue de Bois Curé – délibération de principe

Rapporteur : 1^{ère} Adjointe aux finances, Madame Valérie VICHERAT

Logemloiret projette d'acquérir 10 maisons sur un lotissement situé rue de Bois Curé. La commune a octroyé le permis de construire le 13 octobre 2021. Le projet consiste à réaliser des logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le principe de cette garantie d'emprunt selon les modalités évoquées ci-dessus.

7 – Rétrocession de la voirie et des réseaux du futur lotissement Rue de Bois Curé avec Logemloiret – délibération de principe

Rapporteur : Madame NIANG, 3^{ème} Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Dans le cadre du projet porté par Logemloiret, il est nécessaire de créer une voirie, en impasse et l'éclairage correspondant.

A cet effet une convention de rétrocession de voirie et de réseaux pourra être signée afin de fixer les modalités de rétrocession future.

Le maire propose une délibération de principe visant à autoriser cette demande de rétrocession sous réserve :

- D'une déclaration attestant l'achèvement des travaux
- D'un plan de récolement attestant de la conformité de la voirie et des réseaux.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le principe de rétrocession de la voirie et des réseaux du futur lotissement rue de bois curé porté par LogemLoiret selon les conditions évoquées ci-dessus

8 – SPANC RPQS 2021

Rapporteur : Madame Kiné NIANG, 3^{ème} Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le RPQS du service SPANC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCBLP pour l'année 2021.

9 – Création du Comité Social Territorial

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : De créer un Comité Social Territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du CST à 3 agents (titulaires et suppléants)

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein du CST à 3 élus (titulaires et suppléants)

10 – Autorisation de l'autorité territoriale à ester en justice pour les élections professionnelles

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à représenter le Conseil Municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

11 – Remboursement de frais des élus

Rapporteur : Le Maire, Pierre-François BOUGUET

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions.

12 – Vente de l'ancienne trésorerie

Délibération ajournée.

13 – Rapport annuel 2021 DSP Camping

Rapporteur : Monsieur Alain CHARMETANT, 2^{ème} adjoint au tourisme et commerce

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

De prendre acte du rapport annuel du délégataire du camping 2021.

14 – Renouvellement du principe de la DSP pour l'exploitation du camping

Rapporteur : Monsieur Alain CHARMETANT, 2^{ème} adjoint au Tourisme et commerce

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE : le renouvellement du recours à une concession de service public pour l'exploitation du camping Le Martinet.

APPROUVE : les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal et exposées en séance.

15 – Avenant DSP camping suite à l'acquisition des mobil-homes

Rapporteur : Monsieur Alain CHARMETANT, 2^{ème} adjoint au tourisme et commerce

Vu le projet de la municipalité d'équiper le camping « Le Martinet », dans un premier temps, de 4 mobil-homes d'occasion équipés de 4 couchages et 2 additionnels complets comprenant les petits équipements, l'électroménager nécessaire et les terrasses début mai 2022 avec une mise en fonctionnement prévue à compter du 20 mai 2022,

Vu le remplacement du local pour la clientèle « Accueil à vélo » par un chalet locatif existant ;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les 4 mobil-homes et le changement de destination d'un chalet dans le contrat de délégation de service public avec l'entreprise FRERY par l'établissement d'un avenant ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

D'approuver l'avenant N°2 au contrat de délégation de service public.

16 – Fixation des tarifs de location des mobil-homes au camping

Rapporteur : Monsieur Alain CHARMETANT Alain 2^{ème} adjoint au tourisme et commerce

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

De fixer, les tarifs de location de mobil-homes 4 couchages comme suit:

	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet et du 27 août au 31 octobre	2 juillet au 26 août
LOCATION MOBIL HOME 4 COUCHAGES (tout compris sauf draps)*		
- Forfait week-end	138.00€	162.00€
- Forfait semaine	448.00€	525.00€
- Caution location	250€ + 50€	
-Forfait ménage fin de séjour (ne comprend pas la vaisselle)	50.00€	

* Plus taxe de séjour en vigueur par jour et par personne

D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter de leur mise en service en 2022.

17 – Avenant de transfert du contrat DSP gîte

Rapporteur : Monsieur Alain CHARMETANT, 2^{ème} adjoint au tourisme et commerce

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la cession du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du gîte du Pont Canal à la société EURL PARIS.

Article 2 : D'approuver l'avenant de transfert au contrat de délégation de service public.

18 – Fixation des tarifs du service de restauration du gîte

Rapporteur : 2^{ème} adjoint au tourisme et commerce

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

De fixer, les tarifs de la partie restauration.

D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter de la prise d'effet de l'avenant de transfert

CARTE DES BOISSONS NON ALCOOLISEES

Bière blonde pression artisanale (45) - 25 cl : 3.50 €

Bière brune pression artisanale bio (45) - 25cl : 4 €

Perrier 33cl : 3.60 €

Fuzetea pêche 25 cl : 3.30 €
 Coca cola 33cl : 3.30 €
 Orangina : 3.30 €
 Coca cola zéro 33cl : 3.30 €
 Limonade 1L : 4 €
 Limonade 25cl : 2.60€
 Limonade artisanale au safran (45) 1L : 12 €
 Sirop à l'eau 25cl (fraise, grenadine, pêche, menthe) : 2.60 €
 Supplément sirop : 0.30€
 Eau minérale 50cl: 1€
 San Pellegrino 1L : 2.90€
 San Pellegrino 50 cl : 1.90 €
 Jus de pomme artisanal 1l : 6€
 Jus de pomme pétillant artisanal 75cl : 7.50 €
 Café : 1.40 €
 Thé Damman : 2.90 €
 Jus de fruits façon artisanale 25cl : 4.00 €

CARTE DES BOISSONS ALCOOLISEES

Verre de vin 12cl : 3.10 C
 Coteau Giennois blanc 75cl : 16€
 Coteau Giennois rouge 75cl : 16 €
 Coteau Giennois rosé 75cl : 15.30 €
 Chinon rouge 75cl : 14.40 €
 Champagne 75cl : 32 €
 Pétillant Cocteaux 75cl : 13 €
 Pouilly fumé blanc 75cl : 20 €
 Pouilly fumé rouge 75cl : 20 €
 Sancerre blanc 75cl : 18.80 €
 Sancerre rouge 75 cl : 18.80 €
 Rosé IGP méditerranée Kairos 75cl : 12.90 €

CARTE RESTAURATION

Planche du terroir (pour 2 personnes) : 14 €
 (jambon sec, saucisson sec, fromage de chèvre, comté)
 Planche végétale : (concombre, chou-fleur, tomate cerise, radis, sauce)
 1 personne : 7 €
 2 personnes : 13.5 €
 Sandwich : 4 €

SALADES :

Salade du Canal (salade, crouton, jambon sec, parmesan, bleu) : 5.90 €
 Salade César (salade, emmental, jambon, noix, œuf) : 5.50 €
 Salade verte + sauce : 2.50 €

PLATS CHAUDS :

Crottins de chèvre chauds avec salade : 6.50 €
 Omelette avec salade : 5.20 €

DESSERTS :

Yaourt fermier au lait de vache (58) : 1.90 €
 Gâteau chocolat et sa crème anglaise : 3.40€

GLACES :

Cône Nestlé : 2.50 €

Glace Nuii : 2.20 €

Glace à l'eau : 2.00 €

Petits déjeuner (pour les nuitées) : 5.60 €

Formule pique-nique à emporter (1 boisson, 1 sandwich, 1 chips 40gr, 1 yaourt) : 7.90 €

Formule petit déjeuner (grand café + viennoiserie + confiture) : 4 €

Chips artisanales (28) sel 150gr : 3€

Chips artisanales (28) herbe tomate 150gr : 3.50€

Chips artisanales (28) sel 40gr : 1.30 €

Le Maire clôture la séance à 19h53.



Signé le 09.05.2022

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET